Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260521-2026_06_37-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
15 mai 2026

Date de publication
28 mai 2026

Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absente excusée : Christelle CADIN (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD)

Secrétaire : Julien VERDES

2026-06.37 – Décision modificative n°2 sur le budget primitif communal 2026

Le budget primitif communal 2026 a été voté le 6 mars dernier.

Il convient de recourir à une décision modificative pour :

- Affecter des crédits supplémentaires à l'opération 407, en lien avec les travaux de viabilisation de la parcelle AB 424 pour la construction d'un cabinet de kinésithérapie ;
- Corriger l'imputation des crédits affectés aux travaux d'effacement des réseaux de la rue du Stade.

Les mouvements de crédits se répartissent de la façon suivante :

Investissement	
Dépenses	
Opération 490 - terrain (art. 2111)	- 80 000,00 €
Opération 407 - instal. générale (art. 2135)	80 000,00 €
Opération 491 - études (art. 2031)	- 5 100,00 €
Opération 491 - travaux (art. 2315)	- 150 000,00 €
ONA (art. 2041582 - SDE 22)	155 100,00 €

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260521-2026_06_37-DE

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *la délibération n°2026-02.15 en date du 6 mars 2026 relative à l'approbation du budget primitif communal 2026 ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Stéphane DAVY, 2ème adjoint ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative n°2 sur le budget primitif communal 2026 selon la répartition détaillée ci-dessus ;

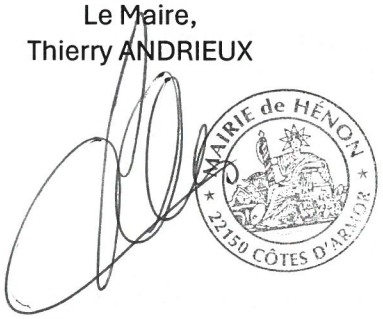
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 21 mai 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX



Le Secrétaire,
Julien VERDES

